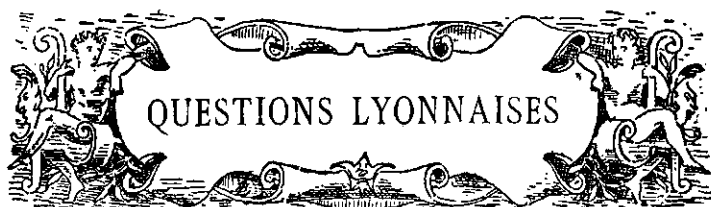


# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## LE JARDIN DES CHARTREUX

La Construction lyonnaise s'est souvent faite l'écho des plaintes touchantes ou humoristiques provoquées par l'état de dévastation du jardin des Chartreux. Tantôt c'était un vieux canut errant mélancoliquement à travers ces ruines désertiques et se remémorant, avec des larmes dans les yeux, les frais bosquets d'antan où il s'égarait en compagnie de sa douce Madelon, sous l'œil amical du cyclope lunaire ; tantôt c'était la fée du jardin qui se lamentait sur l'état de décrépitude où l'avait laissée le passage de hordes barbares, tandis qu'un oiseau messager du printemps lui prédisait le prochain retour des jeunes années, des ramures fleuries et embaumées.

Ce renouveau s'est fait longtemps attendre, mais il se réalise enfin aujourd'hui.

C'est bien, en effet, à une véritable rénovation que nous assistons aujourd'hui, de ce délicieux jardin des Chartreux qui, par suite des travaux de consolidation de la balme rocheuse, avait été transformé en une affreuse carrière de pierres.

Aujourd'hui, le terrain est complètement déblayé, et le jardin transformé va être reconstitué sur un plan entièrement nouveau.

Certes, il y avait beaucoup à faire, et d'abord une première rectification s'imposait. Autrefois, le jardin n'était séparé de la promenade du cours des Chartreux que par une simple barrière de chemin de fer ; c'était simple, mais peu décoratif. Cette barrière a été remplacée, il y a quelques années, par une grille bien alignée, mais dont la pose a nécessité le relèvement du sol de la promenade. Il en est résulté que la contre-allée longeant la grille à l'intérieur du jardin s'est trouvée en contre-bas et a dû être raccordée à la promenade par un profil en talus qui était devenu impraticable.

Cette contre-allée était d'ailleurs inutile et quelque peu burlesque. On se surprenait souvent rêveur en face de cette grille séparant l'une de l'autre deux allées contiguës qui ne demandaient pourtant qu'à faire bon ménage ensemble, et les promeneurs déambulant des deux côtés de la barricade se prenaient réciproquement pour des ours en cage en cours de représentation.

La première rectification devait donc consister à supprimer la contre-allée et à l'incorporer aux massifs d'arbustes et de fleurs. C'est ce qui a été réalisé tout d'abord, et, dès maintenant le cours des Chartreux ne sera plus bordé par une allée, ce qui était un contre-sens esthétique, mais par des bosquets et des tapis de verdure fleuries.

C'était déjà bien, et l'on aurait pu s'en tenir là et se contenter de rétablir les massifs et les allées dans leur état primitif. Mais on a fait beaucoup mieux et la réfection du jardin doit s'opérer suivant un plan entièrement nouveau.

Ce plan, disons-le sans flatterie, fait le plus grand honneur à l'architecte qui l'a conçu et le fait exécuter, et qui,

pour ne pas le nommer, et ménager sa modestie bien connue, n'est autre que l'éminent directeur des services de culture de la ville, ainsi que l'on pouvait aisément le deviner.

Tout le monde m'accordera que cet hommage est mérité. Il faut bien reconnaître que le jardin des Chartreux jouit d'une situation unique, exceptionnelle. Perché sur la corniche rocheuse du coteau, comme un jardin suspendu de Babylone, il domine le cours sinueux de la Saône et sa perspective embrasse tout le promontoire de la colline de Fourvière, qui s'enfonce comme un coin dans le flanc de la presqu'île de Perrache.

Orienté de l'est à l'ouest, il est inondé des rayons du soleil, de l'aurore au crépuscule. En face, s'étend le viaduc de la Sara, qui semble planer au-dessus de la gorge profonde et verdoyante qu'il traverse ; plus haut les tours de la citadelle lyonnaise de la Vierge de Fourvière ; et, à gauche, l'océan de toitures, de cheminées, de pignons et de clochers de la grande cité qui s'étend dans les lointains brumeux du Sud, jusqu'au confluent de nos fleuves, vers les horizons estompés des monts lyonnais et du Pilat.

Ce panorama est vraiment superbe et ne peut se rencontrer en aucune autre ville, car il tient à la configuration si particulière de cette région, où s'établit non seulement le confluent de deux grands fleuves, mais encore la jonction des deux massifs de la Croix-Rousse et de Saint-Just, qui servent de lisière aux plaines du Dauphiné.

Pour qu'on puisse découvrir un tel panorama du cours des Chartreux, aussi bien que de l'intérieur des jardins, il était nécessaire de combiner le tracé et la distribution des massifs et des allées, de manière à ménager des échappées sur ce merveilleux décor. C'est ce qu'a fort bien compris notre éminent paysagiste, qui a su disposer les arbustes sur les points où la vue pouvait être masquée sans préjudice appréciable, et réserver entre les bosquets des espaces vides gazonnés, permettant au rayon visuel de glisser mollement sur la verdure, pour aller rencontrer les horizons de collines boisées, de villas, de jardins, de monastères et de clochers étagés, se prolongeant par le paysage urbain des toitures, mansardes, flèches élancées des églises, donjons, terrasses, frontispices, cheminées et tout le chaos des maisons dévalant en foule heurtée des flancs des coteaux dans la plaine.

Car telle est la vision, l'impression d'art que nous donnera le nouvel aménagement du jardin des Chartreux ; et cela parce que l'artiste ne s'est pas contenté de combiner une œuvre belle seulement d'une beauté intrinsèque, par l'harmonie du tracé et la disposition des massifs de fleurs et d'arbustes ; il a fait beaucoup mieux en mettant en valeur la situation tout exceptionnelle et les charmes particuliers de la plus attrayante des promenades de Lyon.

C'est une leçon de choses excellente à méditer pour les artistes qui, bien souvent, se confinent dans les limites restreintes de leur œuvre, sans se préoccuper de l'entourage, du décor, du cadre, de l'ambiance. L'œuvre isolée est parfaite en elle-même, mais elle ne s'harmonise pas avec le milieu qui doit la recevoir. On arrive ainsi à placer côte à côte les monuments les plus disparates, à ériger une statue gigantesque sur une place étroite, à masquer les perspectives les plus séduisantes, à heurter les styles qui hurlent de s'avoisiner, à produire, avec des éléments de beauté incontestable, un tout déplorablement inesthétique.

Certes, le vieux canut sera content, et la fée du jardin, parée de nouveaux atours, rajeunie, embellie, rendra grâce à l'hirondelle messagère du printemps dont la prédiction s'est

réalisée d'une manière si heureuse à tous les points de vue.

Mais ce n'est pas tout ; n'oublions pas que le jardin des Chartreux s'élève au-dessus du quai Saint-Vincent, tout juste au droit du nouveau pont de l'Homme de la Roche, et que le pied du rocher qui le supporte s'étale au beau milieu du terrain que l'on a projeté de transformer en square, en partie tout au moins.

Mais c'est là justement ce qu'il ne faut pas faire ; j'entends que l'on doit donner à ce square toute l'amplitude désirable, en utilisant l'intégralité du terrain disponible, au lieu de réserver une partie de l'espace pour y conserver des entrepôts de matériaux.

Ce projet restreint serait admissible en d'autres circonstances, mais je dis que la présence du jardin des Chartreux le rend indéfendable.

Pourquoi séparer le square d'en bas du jardin d'en haut par un espace rempli de vilains matériaux, au détriment de la nouvelle promenade ? Il faut que les massifs de verdure se prolongent jusqu'au pied du rocher et qu'un chemin en lacets soit tracé sur les flancs de la balme, pour établir une communication directe entre le square inférieur et le jardin en bordure sur le cours des Chartreux.

Ce chemin en corniche réaliserait le record du pittoresque ; bien que la roche soit presque à pic dans certaines parties, elle est cependant abordable en maints endroits, et l'on y trouverait facilement l'assiette nécessaire, sauf à établir certains parcours en encorbellement ou en viaduc, comme il serait intéressant de le faire à la traversée de la cascade des Chartreux.

Ces travaux complèteraient dignement les améliorations en cours d'exécution dans le jardin des Chartreux, et l'on réaliserait ainsi un ensemble qui constituerait un des centres d'attraction les plus intéressants pour les promeneurs, en même temps qu'une voie de communication des plus pittoresques et des plus agréables entre la ville basse et la ville haute de la Croix-Rousse.

Quant au quai Saint-Vincent, qui vient de s'effondrer si lamentablement, il faut espérer que les ingénieurs de l'Etat sauront le reconstruire sur des bases plus solides, de manière à ce que les riverains des deux côtés de la Saône puissent profiter en toute sécurité des améliorations que la Municipalité lyonnaise aura su réaliser, de son côté, par la construction du pont dont la stabilité n'a pu être ébranlée dans la catastrophe, et par l'aménagement complet du rocher des Chartreux, de la base au sommet, suivant le programme dont nous venons d'esquisser les grands traits.

LE TISSEUR EN CHAMBRE.

## LA QUESTION DE LA GARE CENTRALE

— SUITE —

Il nous reste maintenant à examiner la solution qui consisterait en l'établissement d'une grande gare de passage et d'échange au sud de Lyon, sur la ligne de la Mouche à Marseille et en amont du raccordement vers le Dauphiné.

Il s'agirait, en un mot, de créer de toutes pièces une immense station au Moulin-à-Vent, soit en façade du côté de l'est, c'est-à-dire de manière à ce que l'accès direct ait lieu par la grande route de Paris à Antibes, qui serait alors transformée en boulevard, soit, au contraire, en orientant les bâtiments face au Rhône, auquel cas les dégagements se feraient par une avenue rejoignant l'avenue de Saxe prolongée.

Si l'établissement de Saint-Jean-de-Dieu pouvait être déplacé en un autre point de la banlieue lyonnaise par exemple du côté de Cusset ou de Château-Gaillard, on rendrait ainsi disponible un magnifique emplacement se prêtant admirablement aux installations projetées.

Mais cela est peu probable et il faudra sans doute acheter d'autres terrains voisins, si, toutefois, il ne se présente pas de difficulté sérieuse, du fait de la présence, dans cette partie de l'agglomération lyonnaise, d'un certain nombre d'immeubles ou d'usines dont les acquisitions seraient peut-être assez onéreuses.

Dans le cas où il y aurait réellement une impossibilité à obtenir les emplacements nécessaires aux abords mêmes de la grande route d'Antibes, la combinaison serait encore réalisable, avec une légère variante de tracé.

Il suffirait, en effet, de déplacer plus à l'est les voies de chemin de fer, c'est-à-dire de placer lesdites lignes entre la grande route en question et le chemin de la Guillotière à Marennes. Les raccordements seraient très faciles avec la Mouche et Perrache, ainsi qu'avec les Brotteaux et Saint-Fons, et le parcours ne serait pas allongé pour l'itinéraire Collonges-Saint-Clair-Brotteaux-Saint-Fons.

La variante présenterait, du reste, d'assez gros avantages, eu égard aux possibilités de mise en viabilité de la partie suburbaine sud-est de la ville et, d'autre part, les voies actuelles, qui resteraient en dehors et assez éloignées de celles conduisant à la gare, serviraient alors exclusivement au passage des trains de marchandises.

Ceci posé, rendons-nous compte de ce que devrait être l'organisation rationnelle des services d'exploitation des chemins de fer P.-L.-M., en supposant mise au point la précédente conception.

La gare de Perrache resterait telle quelle, sans modifications importantes ; tous les trains Paris-Lyon-Marseille qui comporteraient la prise en charge ou l'abandon de voyageurs y passeraient et s'y arrêteraient comme à la grande station centrale d'échange du Moulin-à-Vent. Mais les trains de luxe ou rapides spéciaux n'acceptant aucun Lyonnais, ou seulement les voyageurs en provenance ou à destination de diverses directions éloignées, s'arrêteraient seulement à la dite gare principale, où, du reste, ils auraient à changer de locomotive.

Les directions de Saint-Etienne et de Genève correspondraient entre elles, sans nécessiter de changement de train, par Chasse et Givors, pour les services rapides, lesquels passeraient à la station centrale du Moulin-à-Vent et aux Brotteaux, et par Perrache-Oullins-Givors lorsqu'il s'agirait de trains omnibus.

En tout cas, ce ne serait que provisoire, en attendant un raccordement direct entre le Moulin-à-Vent et Oullins.

Les destinations de Grenoble et de Paray-le-Monial-Paris seraient plus effectivement reliées, sans changement de voiture, l'itinéraire passant par la nouvelle grande station et Perrache.

Quant à la grande ligne proprement dite du Bourbonnais, elle se souderait pour ainsi dire à celle de Nîmes, mais, de Perrache, elle ferait le léger détour sur le Moulin-à-Vent, pour reprendre ensuite la rive droite du Rhône, par le pont de Chasse-Givors, tant que le raccordement d'Oullins ne serait pas exécuté.

En ce qui concerne les rapides à créer sur Bordeaux, Nantes et la Rochelle, voici comment on pourrait procéder pour faciliter les correspondances avec la Suisse, l'Italie, et, par tant, l'Est de l'Europe.

Un train express venant de Marseille serait, par exemple, divisé en deux parties, l'une à destination de l'Est, vers Genève, l'autre à envoyer vers Nantes par Saint-Clair-Collonges. Ce convoi passerait d'abord à la grande station, puis irait aux Brotteaux, où il serait décomposé en deux tronçons. Dans cette gare, arriverait à peu près en même temps un train express de Suisse (Genève), divisé également en deux parties, mais l'une à destination de Marseille et l'autre *via* le grand port de Bretagne.

On voit qu'il serait facile de reformer de suite aux Brotteaux le train pour Nantes, par la jonction de deux des moi-

tiés des deux trains, et, dans cette gare, il suffirait d'ajouter des voitures complémentaires à chacune des deux autres parties séparées pour former le convoi définitif sur Genève et le train allant en sens inverse sur Marseille ; les wagons ajoutés serviraient aux voyageurs lyonnais prenant seulement leurs places respectives à partir de ladite station des Brotteaux.

Un service analogue, mais en sens contraire, serait fait pour le retour de Nantes.

De même, on pourrait agir d'une façon à peu près semblable pour desservir Bordeaux, mais alors en combinant des trains en provenance de l'Allemagne par l'Alsace avec des convois venant de Genève ou de l'Italie.

Ces services emprunteraient des itinéraires semblables.

Bien entendu, il suffirait, au besoin, pour ne pas être obligé de constituer des trains ayant à rebrousser à la gare centrale, de ne faire venir à ce dernier terminus que les quelques wagons nécessaires à la correspondance, les autres devant être accrochés aux Brotteaux ou à Perrache.

Telles sont les grandes lignes de la troisième combinaison, sur laquelle nous reviendrons ultérieurement.

SINED.

## CONCOURS

### DIJON

#### MONUMENT GRANGIER

Un concours vient d'être ouvert par la ville de Dijon, entre tous les artistes français, pour l'érection d'un monument à la mémoire de « feu M. et Mme Henri Grangier, généreux bienfaiteurs de la ville et des hospices ».

Le monument devra, de préférence, servir de fontaine publique.

La dépense générale ne devra pas dépasser la somme de 30.000 francs.

Les dépenses relatives aux fondations et canalisations jusqu'au sol ne sont pas comprises dans cette somme ; ces travaux seront exécutés par les soins et aux frais de la ville.

Les plans, dessins et devis devront être déposés au Secrétariat général de la mairie, où il en sera donné récépissé au plus tard le 15 juin 1912, avant 5 heures du soir.

L'auteur du projet classé premier sera chargé de l'exécuter, sous la surveillance de l'Administration municipale et des agents qu'elle désignera à cet effet.

L'auteur du projet qui sera classé au deuxième rang recevra un prix de 2.000 francs.

Enfin, l'auteur du projet arrivant en troisième ligne recevra un prix de 1.000 francs.

Programme et renseignements à la mairie de Dijon.

### VALENCE

#### MONUMENT AUX ENFANTS DE LA DROME MORTS POUR LA PATRIE

Un concours est ouvert entre les architectes et sculpteurs français pour la production des maquettes ou dessins du monument à élever à Valence à la mémoire des enfants de la Drôme morts pour la Patrie.

Une somme de quatorze mille francs (14.000 francs) est affectée à l'exécution du monument, y compris les fouilles, fondations, faux frais, honoraires.

Une description et une estimation détaillées devront accompagner les maquettes et dessins, ainsi qu'un engagement sur timbre d'exécuter à forfait le monument pour la somme totale indiquée à l'estimation et suivant toutes les règles de l'art.

Le dépôt des maquettes ou dessins est fixé au 30 juin 1912 ; ils seront envoyés à l'adresse du Comité d'exécution.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Tignet, secrétaire général du Comité d'érection, 31, Grande-Rue, à Valence (Drôme).

### UNION ARCHITECTURALE DE LYON

L'Union Architecturale de Lyon organise pour 1912 un concours de croquis entre tous les élèves architectes de Lyon. Pour toute demande de programmes ou de renseignements, s'adresser à M. BONNETIN, architecte, 70, cours Lafayette, Lyon.

### SOCIÉTÉ NATIONALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

#### XXI<sup>e</sup> CONCOURS

La Société nationale des Architectes de France a choisi, cette année, pour sujet de concours :

*Habitations collectives ou individuelles pour familles nombreuses, à Paris et en province.*

La Commission chargée de l'élaboration du programme est composée de MM. Brassart-Mariage, Bourdeix, Christie, Vautrin et Wattier.

### DÉLIBÉRATIONS DU CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHITECTES

Le Congrès international des architectes, qui s'est tenu à Rome, a pris les délibérations suivantes :

1<sup>o</sup> La réunion en Congrès décide que l'architecte ne peut, sous aucun prétexte, recevoir d'honoraires que de son mandant : Etat, Ville, Administration ou particulier ;

2<sup>o</sup> Le Congrès émet le vœu :

« Que le droit de porter le titre d'architecte soit réservé à ceux qui l'auront obtenu à la suite d'un examen régulier passé après des études artistiques, techniques et scientifiques ;

« Que le titre d'architecte soit mis au même rang que le titre de docteur en lettres, en sciences, docteur en médecine, etc. ;

« Que les écoles d'architecture puissent être variées suivant les pays, tout en se tenant dans les mêmes règles générales ;

« Qu'on ne puisse entrer dans les écoles d'architecture qu'après avoir obtenu dans les écoles précédentes la même culture générale ou analogue à celle qui est demandée pour les autres professions libérales. »

## PÉROUGES

— FIN —



VŒUX RÉALISÉS ET À RÉALISER. — Le vœu, exprimé à cette place par l'auteur, en 1903, a été réalisé depuis cette époque.

La Municipalité pérougienne a fait édifier de solides bancs de pierre sur la promenade des Terreaux, sans parler du banc placé par les soins du Touring-Club de France, au pied des remparts, à l'entrée même de la porte d'En-Bas, et les visiteurs peuvent s'y reposer à l'ombre des tilleuls et des sycomores centenaires.

Le vœu concernant la réédification d'une horloge a été également réalisé, et, de son timbre grave et mélancolique, la vieille cloche de l'église continue à marquer les heures qui passent et s'évanouissent toutes pareilles dans les rues somnolentes du vieux Pérouges et dans sa campagne assoupie.

Qu'il nous soit permis à notre tour de formuler ici un seul vœu et de souhaiter qu'il soit, lui aussi, entendu de la Municipalité pérougienne, comme l'ont été les vœux précédents.

C'est que, s'inspirant de la loi du 30 mars 1887, relative à « la conservation des monuments ayant un intérêt historique ou artistique », la Municipalité de Pérouges se serve enfin des pouvoirs que cette loi lui donne pour empêcher dorénavant toute nouvelle démolition à Pérouges, pour s'employer, conformément aux termes de cette loi, à obtenir le classement des plus anciennes maisons et même, si cela est nécessaire, leur acquisition par l'Etat, dans un but de restauration ou de conservation.

Souhaitons ardemment que l'initiative municipale puisse, sur ce terrain, devancer au besoin l'initiative de l'Etat.

Nous signalions précédemment qu'une des fenêtres de la maison du Petit-Saint-Georges se trouve depuis peu veuve de meneaux et croisillons par suite d'une transformation bien mal comprise effectuée par son propriétaire.

Pour prévenir le retour de pareils attentats à l'esthétique de la cité, quand verrons-nous affiché sur les murs un arrêté municipal ainsi libellé :

« Tout propriétaire d'une ancienne maison de Pérouges ne pourra ni démolir, ni modifier ou transformer d'une façon quelconque la façade de sa maison donnant soit sur rue, soit dans les remparts, sans une autorisation du maire de la commune.

« Le maire, après l'avis d'une Commission compétente (Comité de défense du vieux Pérouges, ou tout autre groupement analogue) ne donnera l'autorisation nécessaire que si la transformation projetée ne porte pas préjudice au caractère ancien et au cachet artistique de l'ensemble de la cité.

« Toute contravention sera poursuivie conformément aux lois.

« Le Maire de Pérouges. »

Ce jour-là, c'est de tout cœur que nous applaudirons.

**LA FONTAINE ET LA VALLÉE.** — La fontaine Putarey, située au nord, et les chemins qui la desservent, et qui sont très pittoresques, sont aussi à visiter ; c'est de ce côté que Pérouges a le mieux conservé son aspect sévère et guerrier ; on y voit, entre des parties de rempart écroulées, les restes du chemin de ronde qui faisait tout le tour de la ville.

De cette fontaine, une promenade dans la vallée du Longevent s'impose ; cette vallée, n'ayant été améliorée par aucune voie nouvelle de communication, a conservé tout son aspect rustique et quelque peu sauvage des temps jadis ; quelques moulins, de distance en distance, rompent l'uniformité des prés et des bois et ajoutent au charme du paysage.

Le visiteur peut rentrer ensuite à Meximieux par le chemin de la Grâce ainsi nommé parce qu'à son extrémité entre le hameau du Péage et Meximieux existait autrefois une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Grâce.

De cette chapelle, il n'existe plus aucun débris ; elle était construite dans le grand pré dit de Rémillieux, à 15 mètres environ de la route qui descend à Meximieux à l'endroit où l'herbe plus touffue qu'ailleurs indique la source antique et prétendue miraculeuse.

Cette source est un dérivatif de la fontaine druidique de Rémillieux qui, située à peu de distance, arrose le pré de ce nom et va se perdre dans le Longevent.

**A TRAVERS LA PLAINE. VOIES ANCIENNES.** — Une excursion à travers la plaine de la Valbonne, territoire de Pérouges, n'est point non plus dénuée de tout intérêt. On peut suivre, pour s'y rendre, le chemin de Saint-Georges, s'arrêter quelques instants sur le joli tertre verdoyant devant la chapelle, à l'emplacement de l'ancienne église paroissiale et de l'ancien temple de Thésée, puis, après avoir dépassé le « poteau », la nouvelle route nationale et traversé la voie du chemin de fer, suivre le chemin de la Rouge, l'allée du château, remarquable par ses belles futaies, et prendre la route de Saint-Maurice-de-Gourdans.

Avant d'arriver au hameau de la Valbonne, la route nouvelle traverse l'ancienne route de Lyon au Bugey qui certainement a remplacé l'ancienne voie romaine. Cette voie est actuellement complètement abandonnée, elle a même disparu en de nombreux points. J'ai pu cependant la suivre sur plusieurs kilomètres, depuis les bois de pins du domaine de M. de la Chapelle (allée des Masures) jusqu'à la Petite Dangereuse, à son intersection avec la route nationale actuelle.

Cette voie a, en beaucoup de points, une largeur atteignant

23 m. 50. En de nombreux points, se voient les traces d'un ancien pavage. Des deux côtés, des amas de pierres recouvertes d'une mousse centenaire et de broussailles touffues l'encadrent.

Les noms des chemins qui y aboutissent et des lieux traversés sont des plus caractéristiques : les Tâches, les Grandes-Tâches, les Tâches de Pérouges évoquent le souvenir des anciennes corvées : le Pillon, le Pillon de Millière ou de Millaire. le chemin de Millière, Pierre Bone, rappellent évidemment l'existence de bornes de voies romaines.

Mais les vestiges gallo-romains se trouvent là plus qu'à l'état de souvenirs. Quittant la route de Saint-Maurice, nous voici sur l'ancienne route qui, en passant par Chânes et Pollet, reliait le fief de Pérouges au port d'Anthon. Anthon dont le châtelain fut le premier suzerain de Pérouges.

Nous voici au hameau de la Valbonne. Suivons jusqu'aux dernières maisons à gauche, la large voie où l'herbe pousse. Entrons dans une vieille cour de ferme abandonnée, servant actuellement de bergerie et appartenant à M. de la Chapelle. Tout au fond, à droite, près du mur de clôture, se trouve un large tombeau romain ; son couvercle git à côté. Il est tout fissuré, noirci et rongé par la mousse des siècles.

En fouillant le sol pointant à travers l'herbe touffue, on en devine d'autres, encore enfouis, peut-être inviolés. A quelques pas de là, le sol se soulève régulièrement, paraissant former une voûte souterraine. Là se trouve probablement la crypte de l'ancienne église de Saint-Martin-des-Champs, occupant peut-être elle-même l'emplacement d'un ancien temple romain et d'une nécropole gallo-romaine.

On remarquera, enfin, faisant suite à cette cour, une vieille tour carrée en tufs de Pérouges, encore debout. C'est ce qui reste de l'ancienne baronnie de la Valbonne.

Chose curieuse, à l'intérieur de cette tour, et visibles du dehors, grâce à une ouverture allongée qui rappelle celles par lesquelles la tour d'entrée de Pérouges communiquait avec le chemin de ronde dominant les remparts, se remarquent une série de cavités dans la paroi du mur, qui font penser aux cavités absolument semblables existant notamment dans le vieux château des Baux en Provence et que l'on dit avoir servi de pigeonniers. Seuls les seigneurs du temps jadis avaient droit de posséder des pigeonniers avec un nombre de pigeons déterminé. Le seigneur des Baux en possédait trois cents ; on a compté la-bas, je crois trois cents de ces cavités. A en juger ici par le nombre de cavités actuellement visibles, le baron de la Valbonne ne paraissait guère en posséder qu'une cinquantaine.

Dans la cour abandonnée de cette dernière demeure, se voient encore des vestiges de tombeaux romains, servant de réservoirs pour l'eau d'un puits voisin.

**LES « COMMUNAUX DE PÉROUGES ».** — Faut-il enfin signaler, en ce point l'aspect particulier de la plaine qui s'étend notamment entre ce hameau et la côte voisine de l'Alagnier. Ce sont les « communaux » de Pérouges. On se croirait au milieu de la plaine de la Crau. Le sol, avec les cailloux qui le recouvrent, ne s'y revêt que d'une végétation essentiellement désertique, à caractère méridional. Le thym et les innombrables immortelles aux fleurs jaunes y dégagent, en automne, de fortes senteurs balsamiques. Au printemps, des haies entières de lilas sauvages y embaument aussi l'air d'un parfum pénétrant. Le seul revenu de ces terrains est le produit de l'adjudication du droit de chasse.

Peut-être à ce produit pourrait-on cependant en ajouter d'autres : ceux de la forêt. Souhaitons que la commune de Pérouges comprenne bientôt l'intérêt qu'il y aurait pour elle à planter des pins dans cette région désertique. Ce n'est que par la forêt qu'on arrivera à transformer peu à peu cette lande stérile en un terrain fertile.

Quant au charme du paysage, il n'aurait qu'à y gagner. D'ailleurs, l'exemple n'a-t-il pas déjà été donné par les plantations de pins tentées par M. de la Chapelle ?

**BLOCS ERRATIQUES.** — C'est dans cette partie de la plaine, non loin de la vieille tour de l'ancienne baronnie, de la Valbonne, du côté de la côte de l'Alagnier, au milieu de quelques champs de colza, sur de légères éminences paraissant artificielles, et que le

laboureur semble respecter et n'entame jamais du soc de sa charrue, que se trouvent de gros blocs erratiques, de nature quartzueuse, transportées là des hauteurs des Alpes et du Jura par les glaciers quaternaires.

Ne terminons pas notre promenade sans avoir visité en passant le village de Chânes où se voient aussi des vestiges de tombeaux romains, et longeant les limites du camp de la Valbonne, rejoignons la route nationale par la Grande Dangereuse en nous arrêtant une dernière fois avant la voie ferrée, dans des déblais d'où a été extrait le cailloutis ayant servi à l'édification du substratum de la voie et où, de distance en distance, peuvent se voir également d'autres blocs erratiques qui, ceux-là, ne sont autre chose que des tufs pliocènes transportés là par les glaciers des temps préhistoriques.

On y reconnaît facilement la présence des bambous et des fougères caractéristiques des tufs de Péruges et de Meximieux. Leurs angles sont presque intacts et à peine entamés : le glacier ne les a en effet pas transportés bien loin. Leur surface est encore bien plus patinée que celle des pierres de Péruges : elle n'est plus grise, elle est devenue noire.

C'est que, ceux-là, il n'y a pas que mille ou deux mille ans qu'ils sont extraits de leur carrière et de leur gisement originel. Les temps géologiques ne se comptent guère, ni par années, ni par siècles.

F. ET A. THIBAUT



ÉGLISE DE PÉROUGES.  
Fonts baptismaux.

## LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRENEURS

Le 28 juillet dernier, au cours d'un violent cyclone, un hangar en construction dans une usine de Grand-Quevilly s'effondrait sous la violence du vent ; l'entrepreneur, M. Blot, d'Elbeuf, et neuf ouvriers qui travaillaient sur la toiture, trouvèrent la mort dans cet accident.

Les familles des victimes ont, dans la suite, réclamé contre Mme Blot, veuve de l'entrepreneur, l'application de la loi de 1898 sur les accidents du travail. Mme Blot fit soutenir, quand l'affaire vint devant le Tribunal de Rouen, qu'on ne se trouvait pas en présence d'un accident provoqué par le travail, mais d'un accident causé par le jeu des forces de la nature. Le Tribunal lui donna tort, et la condamna à payer diverses allocations et pensions.

Sur appel de Mme Blot, la Cour de Rouen vient de confirmer la décision des premiers juges. Son arrêt dit, notamment, qu'il n'est pas nécessaire de rechercher s'il existait dans le hangar un défaut de construction. Il suffit de constater que cet édifice était en cours d'achèvement et que cet état critique était tel qu'il ne présentait pas les conditions nécessaires de stabilité définitive. Cet état a « aggravé les forces de la nature ». Mme Blot doit donc être tenue pour responsable des accidents survenus dans le cours du travail exécuté sur le bâtiment par ses ouvriers.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

DOUBS. — M. Surleau, architecte à Montbéliard, a établi un projet de construction, à *Vernois-le-Fol*, d'un réservoir et d'une conduite, 7.000 francs ; cautionnement, 250 fr. — Travaux de voirie projetés à *Charmanvillers*, s'élevant à 51.450 francs ; cautionnement, 750 francs ; l'auteur du projet

est M. Réess, architecte à Montbéliard. — A *Voujeaucourt*, des réparations des églises, d'après le projet de M. Surleau, architecte, s'élèvent à 4.000 francs. — M. Réess, architecte, a établi un projet dont le devis s'élève à 139.172 fr. 50, pour les travaux de construction d'un groupe scolaire au quartier des Automobiles, à *Audincourt*. — A *Colombier-Fontaine*, la construction d'une canalisation et d'un réservoir, d'après le projet de M. Surleau, architecte, est prévue pour 21.490 fr. 57, avec cautionnement de 750 francs.

HAUTE-SAVOIE. — Le Conseil municipal d'*Annecy* vient d'adopter le projet de M. Amable Grand, en ce qui concerne le Casino de cette ville. La Société du Casino devra affecter au minimum 600.000 francs à l'édification du Casino municipal ; 60.000 francs à l'aménagement du parc et jardin ; 60.000 francs à l'aménagement intérieur. — Le projet d'adduction d'eau à *Duingt* comporte une dépense de 28.000 fr. — La construction d'un réseau d'égouts à *Lullin* prévoit pour 21.500 francs de travaux. — L'adduction d'eau à *Collonges-sous-Salève* demande un crédit de 16.300 francs.

ISÈRE. — Un crédit de 22.400 francs est voté par le Conseil général pour réparation à des bâtiments départementaux. — A l'asile d'aliénés de *Saint-Robert*, un bâtiment sera construit pour le logement des chefs de pavillons et des vieillards. — Divers travaux d'amélioration seront effectués à l'orphelinat départemental de *Voiron*. — Avis favorable est donné aux demandes de subventions adressées à l'Etat pour constructions scolaires par les communes de Livet-et-Gavet, Montereux-Milieu, Parmilieu, Plan, Revel-Tourdan, Saint-Chef, Saint-Prim, Vénérieu, Vizille. — Un projet d'adduction d'eau potable à *Pont-en-Royans* a été adopté ; son exécution occasionnera 41.000 francs de travaux.

SAVOIE. — Un devis s'élevant à 100.000 francs a été établi en vue de l'exécution du projet d'eau potable à *Saint-Sigismond* et dans les communes d'Allonday, Mercury-Genilly et Gilly-sur-Isère.

VAUCLUSE. — A *Bollène*, le projet de construction d'une usine de distribution d'énergie électrique, afin d'utiliser les eaux du canal de Pierrelatte, pour les irrigations, a été adopté.

## LE MONUMENT MOURGUET

Le monument inauguré à Lyon le 21 avril, sur la place du Doyenné, en l'honneur de Laurent Mourguet, le créateur du Théâtre Guignol, est bien, dans son élégante simplicité, un de ceux dont on peut dire qu'ils réunissent tous les suffrages : d'abord parce qu'il glorifie un brave homme qui a su synthétiser l'esprit local, quelque peu gouaillier et frondeur, et qui, en dépit des allusions politiques émaillant certaines de ses œuvres, plane au-dessus de tous les partis ; il les réunit encore par ses proportions, le goût sobre de la composition architecturale et l'exécution de la partie sculpturale, où deux de nos meilleurs artistes ont, l'un spirituellement fait revivre la physionomie fine de Laurent Mourguet, l'autre fidèlement interprété l'une des scènes classiques du fameux répertoire de Guignol.

La vue que nous en reproduisons et qu'avec sa complaisance habituelle l'habile photographe Victoire a gracieusement mise à notre disposition, nous dispenserait d'une description ; mais, pour rendre hommage au talent de chacun des artistes qui y ont collaboré, il nous paraît opportun d'emprunter des lignes suivantes à notre aimable confrère *le Tout Lyon*, qui a consacré à l'inauguration un très intéressant numéro :

Le buste est l'œuvre du sculpteur lyonnais François Girardet ; déjà, dans son numéro du 16 juillet 1910, *la Construction Lyonnaise* en avait publié la maquette, accompagnée d'une très judicieuse appréciation de notre collaborateur Tuotip ; l'exécution tient plus encore que les promesses du

projet destiné, d'après les intentions du legs Grogniard, à la galerie des Lyonnais dignes de mémoire ; mais, sur l'initiative de M. Vial, adjoint au maire, le Conseil municipal avait décidé, dès 1909, qu'il serait placé sur une voie publique, au lieu d'être enterré dans la peu esthétique galerie du Palais des Arts.

Les plans et dessins du monument, conçu dans le style du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont de M. Charles Meysson, architecte en chef de la Ville, qui s'est tenu dans un parti très sobre et d'une savante harmonie de lignes. L'exécution en a été confiée à



LE MONUMENT LAURENT MOURGUET A LYON

Architecte, M. Charles MEYSSON

Sculpteurs : buste, M. Fr. GIRARDET ; stèle, M. P. AUBERT.

l'habile ciseau de M. Pierre Aubert, professeur à notre Ecole nationale des Beaux-Arts, qui a donné un pittoresque bas-relief montrant en pleine action les deux principaux compères du théâtre Guignol.

Le monument, élégant et simple, consiste en une stèle surmontée du buste en marbre blanc. Au-dessous, un médaillon et ces mots :

A  
LAURENT MOURGUET  
LYONNAIS  
1769-1844  
CRÉATEUR  
DU  
THÉÂTRE GUIGNOL

Plus bas, au-dessous d'un fronton où se voient les attri-

buts de la canuserie, un bas-relief de pierre représente, avec le décor traditionnel, une scène entre Guignol, Gnafron et Madelon.

Au revers de la stèle, sur le nu de la table, l'inscription suivante : *Hommage aux principaux interprètes du Théâtre Guignol : Etienne Mourguet, Rose-Pierrette Mourguet, Louis Josserand, Jacques Mourguet, Victor-Napoléon Vuillerme-Dunand, Laurent Josserand, Louis Josserand, Louis Henry, J.-B. Minne, Henri Delisle, Pierre Rousset, Bruyère, J.-B. Onofrio, éditeur du Théâtre Guignol.*

En toute justice, ajoute notre confrère, et nous nous plaçons à joindre notre hommage au sien, d'autres noms devraient être gravés sur ce monument : ce sont ceux de Justin Godart, Félix Desvernay, Joseph Vial, Pierre Astier, Edouard Herriot, Antoine Sallès, Pétrus Sambardier, qui ont eu les premiers l'idée de glorifier Mourguet et se sont attachés à réaliser leur heureuse pensée.

Avec tous les bons Lyonnais, réjouissons-nous donc, non seulement de cette glorification d'une de nos modestes illustrations du terroir, mais encore de voir notre ville dotée d'un monument nouveau, entièrement dû, comme il convenait, à de bons et sincères artistes lyonnais.

HENRI SOULU.

## Printania-Concert

Tout augmente !... Si on fait cette constatation avec effroi, quand il s'agit du prix des denrées de nécessité, c'est au contraire avec satisfaction quand elle s'applique au nombre des distractions d'été, dont Lyon avait été jusqu'ici presque entièrement privé.

Aussi y a-t-il lieu de féliciter le propriétaire de la brasserie Dupuis des transformations qu'il fait subir aux jardins de cet établissement connu de tous les Lyonnais, qui monteront chaque jour plus nombreux à la Croix-Rousse, attirés, pendant les belles soirées d'été, par les spectacles de plein air qui se donneront à Printania-Concert.

Notre planche permet de se rendre compte de l'heureux parti que l'habile architecte, M. Marius Jacquet, a tiré de l'espace qui restait disponible.

En avant de la salle de l'Orangerie, une terrasse, recouverte d'un véranda circulaire, servira de restaurant d'où l'on domine les jardins avec vue sur la scène.

Parallèlement à celle qui règne actuellement sur la façade de la grande salle de la brasserie une autre véranda abritera tout le côté adossé à la rue Raymond ; entre les deux, le jardin demeuré libre et dans lequel les arbres sont conservés, pourra être recouvert d'un vélum mobile.

Quant à la scène, adossée au boulevard de la Croix-Rousse, ses dimensions et son aménagement permettront d'y représenter jusqu'à des revues.

Depuis que cette transformation a été décidée — et il n'y a pas bien longtemps — l'architecte a pris ses dispositions pour que les travaux soient exécutés dans le délai de deux mois et demi, l'ouverture des concerts devant avoir lieu le 21 juin. Et, pour ce faire, il s'est assuré la collaboration des entrepreneurs suivants : maçonnerie et ciment armé, M. Pérol ; décoration en ciment, M. Marleix ; charpente et menuiserie, M. Maigre ; serrurerie, M. Traverse ; plâtrerie-peinture, M. Catinaud ; staf, MM. Vitet et Lupi ; plomberie, appareils sanitaires et zinguerie, M. Guttin ; vitrerie, M. Poppon ; décors, M. Chevalier ; éclairage électrique, MM. Gros-Krause et Charreire.

Les habitants du Plateau n'auront donc plus bien longtemps à attendre pour posséder, eux aussi, leur concert d'été.

CARNUTENSIS.



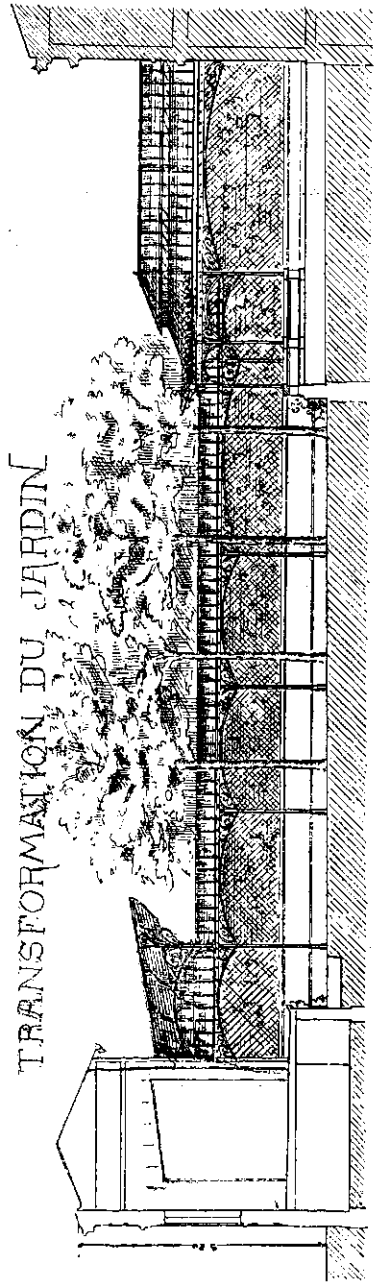
# BRASSERIE DUPUIS

*Transformation des Jardins*

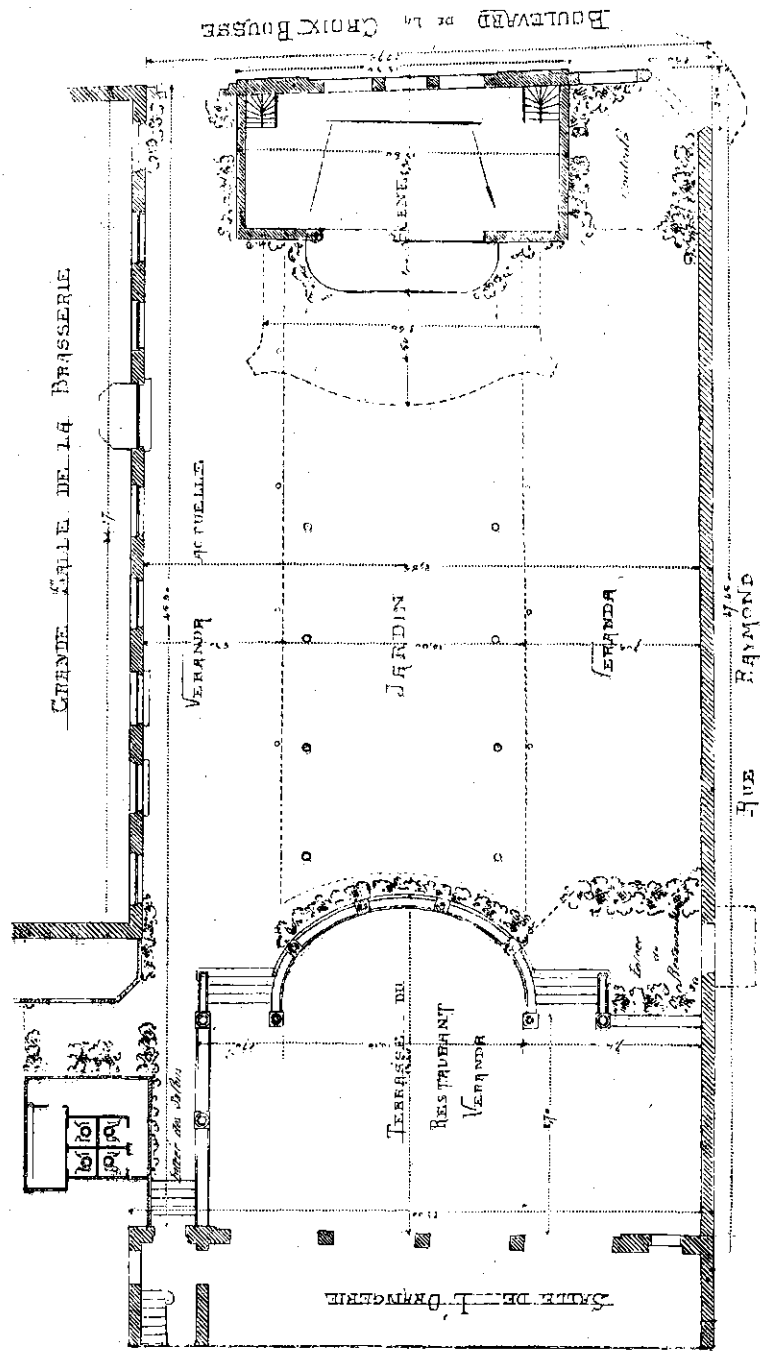
## PRINCE-CONCERT

M. MARCUS JACQUET, architecte à Lyon.

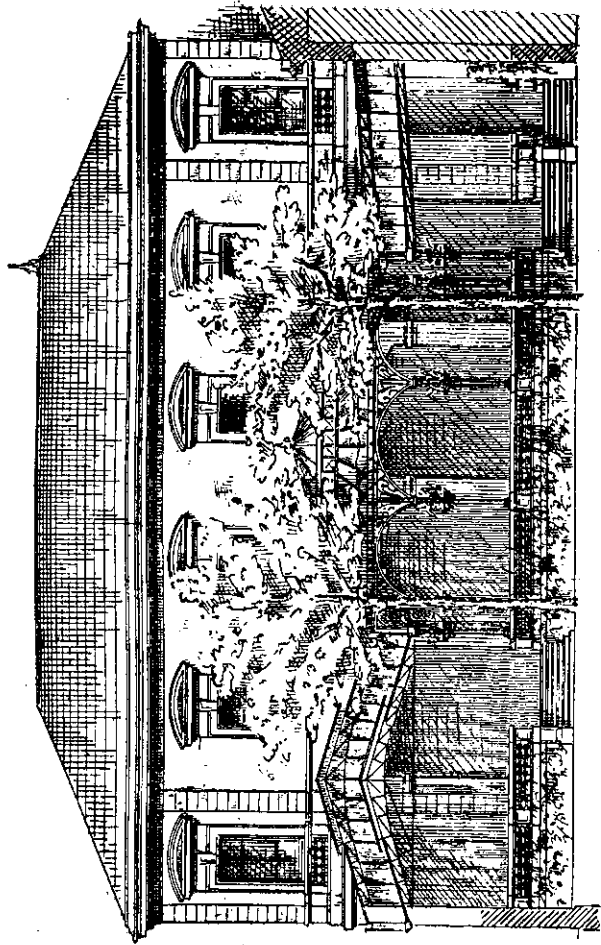
### TRANSFORMATION DU JARDIN



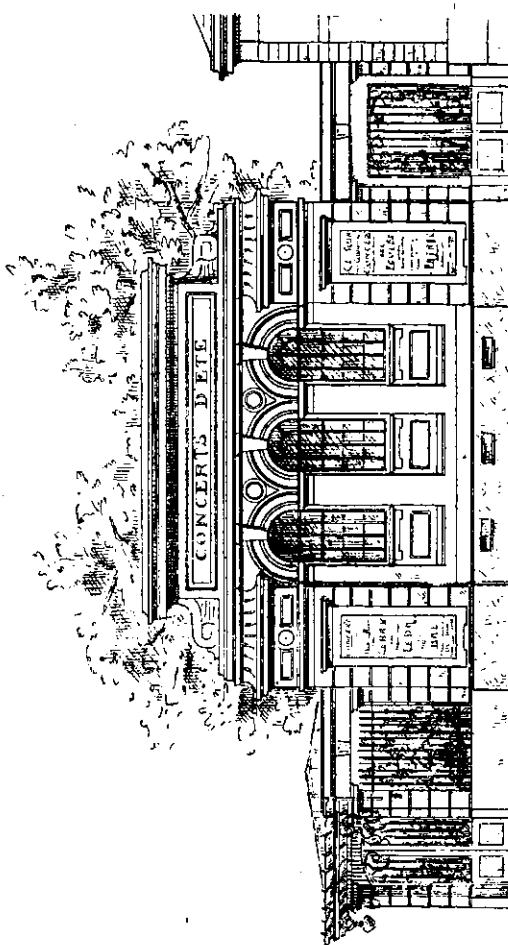
COUPE DE LA SCENE A LA TERRASSE



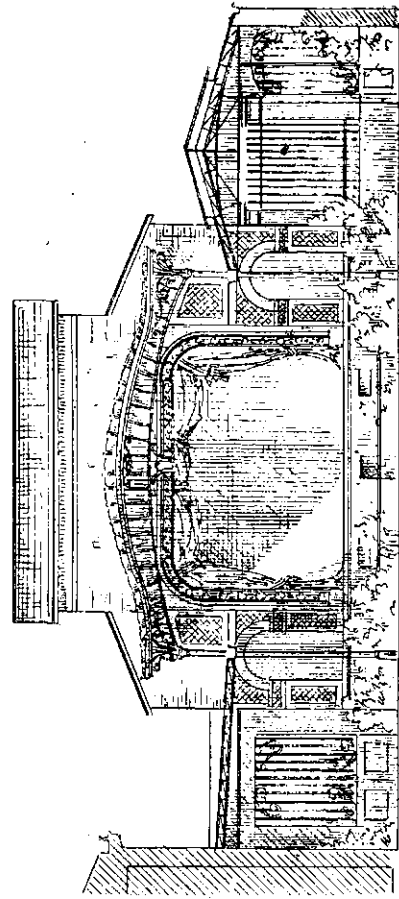
QUE RAYMOND



Façade de la terrasse.



Façade sur le boulevard.



Façade de la scène.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Décisions approbatives.

M. le Président de la République a approuvé les soumissions souscrites :

Par M. Ernest Stéphan, en vue de l'exécution des travaux d'installation de stores et volets roulants dans les locaux de la mairie d'arrondissement, place Jean-Macé, à Lyon ;

Par M. Jean Chorel, en vue de l'exécution des travaux de sculpture et de décoration extérieure du monument crématoire de Lyon.

### Syndicat des Architectes du Rhône.

Le Syndicat des Architectes du Rhône a constitué son bureau de la façon suivante, pour l'exercice 1912-1913 : MM. X. THOUBILLON, président ; P. MARTINON et L. LAMBERT, vice-présidents ; H. LACROIX, secrétaire général ; Cl. COLLIARD, secrétaire adjoint ; A. PÉRONNOT, trésorier ; Pascal BAILLY, archiviste.

### Syndicat des Architectes de l'Ardèche.

L'Assemblée générale du Syndicat des architectes géomètres et experts s'est réunie sous la présidence de M. Louis Chabanette, conseiller d'arrondissement et maire de Saint-Jean-Chambre. Les statuts ont été modifiés, le Syndicat s'étend à toute l'Ardèche et aux départements limitrophes.

Le Bureau pour 1912 a été composé comme suit : *Président*, M. Louis CHABANETTE ; *vice-présidents*, MM. JOLY, ingénieur architecte à Annonay ; BAUSSAN, architecte à Bourg-Saint-Andéol ; GUIGON, architecte à Privas ; Firmin JOUVE, géomètre à Saint-Agrève ; *secrétaire*, M. Lucien GRANGIER, géomètre à Boucieu-le-Roi ; *secrétaire adjoint*, M. GALLIX Marcel, architecte à Tournon ; *trésorier*, M. Mathurin DESRIEUX, architecte à Tournon ; *membres*, MM. ALLOUAS, PAGET, MICHELON, SELIER.

### Restauration des toitures aile sud de l'Hôtel de Ville

Le projet dressé par l'architecte en chef comporte : 1<sup>er</sup> lot, maçonnerie, ciment, pierre de taille, 9.660 fr. 50 ; 2<sup>e</sup> lot, charpente, 19.121 fr. 29 ; 3<sup>e</sup> lot, serrurerie, 2.619 fr. ; 4<sup>e</sup> lot, zinguerie, plomberie et couverture, 54.624 fr. 62 ; 5<sup>e</sup> lot, peinture, 500 francs ; imprévus, 8.652 fr. 54 ; total, 95.177 fr. 95. Ces travaux feront l'objet d'une adjudication publique, à l'exception des 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lots (serrurerie et peinture), qui seront confiés aux adjudicataires de l'entretien des bâtiments communaux, en vertu de leurs marchés.

### Construction d'égouts.

Le directeur de la Voirie de Lyon a établi, en vue de l'emploi du crédit de 100.000 francs inscrit au budget de 1912, un projet comportant la construction de canalisations sous les voies publiques, répartie comme suit, en six lots, qui feront l'objet d'une adjudication publique :

1<sup>er</sup> Lot. — 1<sup>er</sup> arrondissement : rue de la Tunisie, 1.113,80, imprévus 86,20, total 1.200 ; rue Pizay, 2.099,40, imprévus 200,60, total 2.300. — 2<sup>e</sup> arrondissement : rue Smitt, entre le cours Suchet et la rue Marc-Antoine-Petit, 7.825,25, imprévus 774,75, total 8.600.

2<sup>e</sup> Lot. — 3<sup>e</sup> arrondissement : rue Rabelais, entre l'avenue de Saxe et la rue Pierre-Corneille, 5.583,17, imprévus 416,83, total 6.000 ; rue Louis, entre la rue Julien et le cours Richard-Vitton, 4.661,75, imprévus 508,25, total 5.200.

3<sup>e</sup> Lot. — 4<sup>e</sup> arrondissement : place du Commandant-Arnaud, rue du Sentier et petite rue des Gloriettes, 18.231,05, imprévus 1.768,95, total 20.000.

4<sup>e</sup> Lot. — 5<sup>e</sup> arrondissement : rue de la Gare, 14.137,80, imprévus 1.362,20, total 15.500.

5<sup>e</sup> Lot. — 6<sup>e</sup> arrondissement : rue Garibaldi, entre les rues de Crillon et Tronchet, rue Crillon, entre les rues Boileau et Garibaldi, 13.604,50, imprévus 1.395,50, total 15.000.

6<sup>e</sup> Lot. — 7<sup>e</sup> arrondissement : rue du Colombier, entre les

rues de la Thibaudière et de l'Université, 17.135,65, imprévus 1.864,35 ; rue Béchevelin, entre les rues Montesquieu et Jangot, 6.324,95, imprévus 675,05, total 26.000.

La pose de deux bouches d'arrosage, rue Louis, sera exécutée par l'entrepreneur adjudicataire du premier lot de l'entretien de la fontainerie, en vertu de son marché.

### Vente de terrains domaniaux.

Samedi 18 mai 1912, à 2 heures, à l'Hôtel de la Préfecture, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, sans adjudication préparatoire, des immeubles ci-après :

PREMIER LOT. — Une parcelle de terrain propre à la construction, d'une superficie de 389 mq 40, y compris 149 mq 40, affectés à une cour commune avec les autres lots de la masse dont cette parcelle est détachée, limitée au nord-est par le boulevard Montgolfier, au nord-ouest et à l'ouest par les parcelles qui font l'objet des deux lots suivants, au sud-est par un terrain domanial. Mise à prix, 40.900 francs.

DEUXIÈME LOT. — Une parcelle de terrain propre à la construction, d'une superficie de 620 mq 27, y compris 9 mq 03, affectés à une cour commune, limitée : au nord-est, par le boulevard Montgolfier ; à l'ouest, par le boulevard du Nord ; au sud-est, par la parcelle qui fait l'objet du lot qui précède et, au sud, par la parcelle qui fait l'objet du lot suivant. Mise à prix, 65.130 francs.

TROISIÈME LOT. — Une parcelle de terrain propre à la construction, d'une superficie de 460 mq 62, y compris 124 mq 62, affectés à une cour commune, limitée : au nord, par la parcelle qui fait l'objet du deuxième lot ; au sud, par un terrain domanial et, à l'est, par la parcelle qui fait l'objet du premier lot et un terrain domanial et, à l'ouest, par le boulevard du Nord. Mise à prix, 48.380 francs.

RÉUNION DES LOTS. — Après leur mise en vente séparée, les trois lots pourront, si la demande en est faite séance tenante, être réunis en un seul, qui sera exposé aux enchères sur la mise à prix unique formée du prix des adjudications partielles pour le ou les lots adjugés et du montant des mises à prix pour le ou les lots qui n'auraient pas trouvé acquéreur.

Si aucune enchère n'est portée sur la mise à prix ainsi formée, les adjudications partielles deviendront définitives.

On peut prendre connaissance du cahier des charges et du plan des lieux, à la Direction des Domaines de Lyon et au Bureau des Domaines de Lyon.

### Chauffage à vapeur de l'Hôtel de la Mutualité.

Les travaux d'installation du chauffage à vapeur dans l'hôtel de la Prévoyance sociale et de la Mutualité ont fait l'objet d'un concours public, auquel ont été admis seize projets. La Commission a retenu le projet de M. Colombier, rue des Tuileries, 24-26-28, à Lyon, sous la réserve formelle que les chaudières seront de provenance française. Ce projet comporte une dépense de 29.720 francs.

### Chauffage à vapeur du Groupe de la Martinière.

Les travaux d'installation du chauffage à vapeur au groupe scolaire du quartier de la Martinière ont fait l'objet d'un concours public, pour lequel treize projets ont été présentés dans les conditions requises. La Commission a retenu comme le plus avantageux celui de M. Sauvaire, rue Cherchell, 78, à Marseille, comportant une dépense de 17.250 francs ; la prévision du devis était de 24.400 francs.

### Dalles en béton armé du pont de l'Hôtel-Dieu.

En suite du concours public ayant pour objet les travaux d'établissement de dalles en béton de ciment armé compris dans le projet de reconstruction du pont de l'Hôtel-Dieu, sept projets ont été déposés, dont les montants variaient de 149.600 à 205.700 francs, la prévision approuvée étant de 200.000 fr. La Commission a approuvé et propose pour l'exécution le projet de MM. Rouchon et Desseauve frères, entrepreneurs de travaux publics à Lyon, rue Boileau, 142, qui comporte une dépense forfaitaire de 192.500 francs.



**Terrain à bâtir à Oullins.**

On trouverait à Oullins, dans situation avantageuse, terrain de 27.000 mètres, pour constructions industrielles ou habitations ouvrières, à vendre en totalité ou en partie. Renseignements aux bureaux du journal.

**Changement d'adresse.**

A dater du 15 mai courant, le cabinet de M. Paul Porte, architecte, expert près les Tribunaux, actuellement rue de la République, 7, sera transféré 185, avenue de Saxe (angle de la rue Servient).

**Echange de terrain.**

Les personnes qu'intéresserait l'échange, avec soulté, d'un terrain bien placé, contre maison de rapport, trouveront renseignements à ce sujet aux bureaux du journal, sous le numéro 696.

**DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR**

Du 13 au 20 Avril 1912

*Grande rue de Monplaisir, 149* Villa. Propr., M. Ziegler, y demeurant.

*Route d'Heryrieux, 178.* Bâtiment. Propr., M. Vial, y demeurant.

*Chemin de Josaphat, 8.* Bâtiments industriels. Propr., MM. Laurens frères, rue Josephin Soulayr, 37. Arch., M. Maillet, rue Lanterne, 19.

*Rue Commandant-Marchand.* Maison. Propr., M. Gueppe, cours Henri, 74.

*Route de Vienne, 109.* Maison. Propr., Mlle Laurent, boulevard des Brotteaux, 1. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

*Montée de Choulans, 27.* Maison. Propr., Mmes Bonnamour, rue Duhamel, 5. Arch., M. Martinon, rue Pierre-Corneille, 12.

*Grande rue de la Guillotière, 103.* Maison. Propr., M. Noguier-Viennois, y demeurant. Arch., M. Boulud, rue Emile-Zola, 1.

*Chemin de la Plaine.* Maison. Propr., M. Gilibert, chemin de Croix-Morton à Saint-Aba, 18. Arch., M. Boulud, rue Emile-Zola, 1.

*Rue Smith, 37.* Bâtiments industriels. Propr., M. Breysse, rue Smith, 24.

*Chemin de Villion, 31.* Maison. Propr., M. Audouze, y demeurant.

*Rue Bossuet, 26.* Ateliers. Propr., M. Vincent, rue Duguesclin, 112, Arch., M. Près, cours Moraad, 22.

**COURS OFFICIEL DES MÉTAUX**

26 Avril 1912	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil	
Cuivre en lingots affine . . . . .	190 »	200 »
— en planche rouge . . . . .	225 »	230 »
— — jaune . . . . .	205 »	210 »
Etain Banks en lingots . . . . .	350 »	560 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	530 »	540 »
Piomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumons . . . . .	47 »	48 »
— ouvre: tuyaux et feuilles . . . . .	50 »	51 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	68 »	70 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .	88 »	89 »
— — — Autres marques . . . . .	87 »	88 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	540 »	» »
— laminé . . . . .	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	220 »	» »
— laminé . . . . .	340 »	» »
Fer lamine 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	23 »	23 50
Fer à double T. AO . . . . .	23 50	24 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus . . . . .	27 »	27 50

**RÉSULTATS D'ADJUDICATION**

**Rhône.** — 20 avril. — *Préfecture.* — Travaux de restauration et d'agrandissement de l'asile départemental d'aliénés du Rhône. Réadjudication à la folle enchère des 1<sup>er</sup> et 7<sup>e</sup> lots des travaux, objets des marchés résiliés. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonneries, pierre de taille, ciments, carrelages et revêtements en céramique (1<sup>re</sup> série). Montant, 189.060 fr. 03. — 7<sup>e</sup> lot. Terrassements, maçonneries, pierre de taille, ciments, carrelages et revêtements en céramique (2<sup>e</sup> série). Montant, 320.046 fr. 83. Adjud., MM. Grange frères, 1, rue Laurencin, à Lyon, prix du devis.

**Rhône.** — 20 avril. — *Préfecture.* — Amélioration du passage d'Albigny sur la Saône. Enlèvement d'une digue basse et dragages de rectification du chenal. Montant, 94.775 fr. Soumissionnaires: MM. Rougeau, 1 p. 100. — Nougouède, 6 p. 100. — Adjud., MM. Thury et Riffier, à Chalon-sur-Saône, 7 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — 23 avril. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture des candélabres

et lanternes pour l'éclairage public du 1<sup>er</sup> juillet 1912 au 30 juin 1917. — 1<sup>er</sup> lot. Candélabres. Adjud., Société des établissements métallurgiques A. Durene, rue du Faubourg-Poissonnière, 26, à Paris, seule soumissionnaire, 9 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Lanternes. Soumissionnaire: Société française d'incandescence par le gaz, 27 p. 100. — Adjud., M. Bardot, entrepreneur à Lyon, 8, rue Duhamel, 30 p. 100 de rabais.

**Ain.** — 21 avril. — *Mairie de Revonnas.* — Construction de réservoirs, canalisations, bornes-fontaines. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, gros fers. Montant, 18.662 fr. 05. Soumissionnaire: MM. H. Larmarou, 15 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Antoine Blanchet, à Tossiat, 5 p. 100 d'augmentation. — 2<sup>e</sup> lot. Tranchées, tuyaux et bornes-fontaines. Montant, 9.357 fr. 57. Soumissionnaire: M. E.-M. Gire, prix du devis. — Adjud., M. Larmarou, à Amberieu-en-Bugey, 1 p. 100 de rabais.

**Doubs.** — 18 avril. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Bretonvillers. Appropriation de la maison d'école de Lajoux. Montant, 9.091 fr. Soumissionnaires: MM. J. Mounier, 2 p. 100. — A. Bianchi, 4 p. 100. — Adjud., M. Henri Girod, à Bretonvillers, 6 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Mandure. Construction d'un réservoir en ciment armé et établissement de conduites. Montant, 26.662 fr. 29. Soumissionnaires: MM. Roudet frères, 15 p. 100 d'augmentation. — M. Lavy, prix du devis. — M. J. Varin, 1 p. 100. — Adjud., M. Alphonse Bianchi, à Sainte-Suzanne, 4 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Montandon. Réparations aux bâtiments communaux. Montant, 6.627 fr. 20. Adjud., M. Antoine Quadri, à Saint-Hippolyte, prix du devis. — 4<sup>e</sup> lot. Seloncourt. Agrandissement du cimetière. Montant, 4.125 fr. 10. Soumissionnaire: M. E. Bataille, 2 p. 100. — Adjud., M. Baptiste Vercellotti, à Glay, 7 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Thiebouhans. Construction d'un aqueduc. Montant, 1.427 fr. 41. Soumissionnaires: MM. J. Brusa, 5 p. 100. — U. Jaquet, 5 p. 100. — H. Garresnes, 11 p. 100. — Adjud., M. Desre Micciollo, à Besançon, 12 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Mont elard. Amélioration du chemin de grande communication n° 34, d'Hericourt à Porrestruy. Renforcement de la chaussée. Montant, 4.633 fr. 50. Adjud., M. Emile Boiteux, à Voujeancourt, 5 p. 100 de rabais.

**Drôme.** — 25 avril. — *Mairie de Valence.* — Travaux d'extension de la canalisation et de la distribution des eaux de la ville. — 1<sup>er</sup> lot. Fourniture de tuyaux en fonte. Montant, 25.194 fr. Soumissionnaires: Usines d'Aubrigues et Villerupt, 1 p. 100 d'augmentation. — Usines de Pont-a-Mousson, prix du devis. — Adjud., M. Lin Ferrier, 59, avenue Victor-Hugo, à Valence, 10 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Fourniture de vannes, bouches d'incendie et robinets d'arrêt. Montant, 4.855 fr. Soumissionnaires: MM. L. Ferrier, 7 p. 100. — P. Bac, 15 p. 100. — Usines d'Aubrigues et Villerupt, 17 p. 100. — Adjud., M. Pierre Ravatin, 60, avenue Sadi-Carnot, à Valence, 21 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Ouverture des tranchées, pose des canalisations et appareils de la distribution d'eau. Montant, 16.092 fr. Soumissionnaires: MM. I. Clot, 4 p. 100. — F. Chapon, 7 p. 100. — L. Ferrier, 12 p. 100. — Julien, 18 p. 100. — A. Darnaud, 19 p. 100. — E. Faure, 20 p. 100. — E. Ferrier, 22 p. 100. — Adjud., M. Paul Bac, 11, avenue de la Gare, à Valence, 23 p. 100 de rabais.

**Drôme.** — 21 avril. — *Mairie de Lus-la-Croix-Haute.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1. Restauration de la chaussée d'empiérement entre le chemin vicinal ordinaire n° 5 et les rochers du Collet, sur 950 m. Montant, 3.000 fr. Soumissionnaire: M. J. Chevillon, 8 p. 100. — Adjud., M. Auguste Lauzier, à Lus-la-Croix-Haute, 11 p. 100 de rabais.

**Hautes-Alpes.** — 18 avril. — *Mairie de Briançon.* — Service du génie. Fourniture de barres d'acier à livrer dans la place de Briançon. — Lot unique. 7.250 kilos environ de barres rondes en acier doux de 8 millim. de diamètre de différentes longueurs et de 5.150 kilos environ de barres rondes en acier doux de 6 millim. de diamètre et de différentes longueur. Offres aux 100 kilos, M. V. Boutonnet, 23 fr. 95. Adjud., Société des Acieries de Longwy, à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), 21 fr. 68 les 100 kilos.

**Haute-Savoie.** — 16 avril. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Chevenoz. Réparations à l'église. Montant, 4.859 fr. Adjud., M. Joseph Collet, à Lugrin, prix du devis. — 2<sup>e</sup> lot. Chens. Aménagement d'un bureau de poste. Montant, 5.497 fr. 75. Soumissionnaire: M. A. Ferrari, prix du devis. — Adjud., M. Henri Bergoënd, à Douvaine, 10 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Lugrin. Réparations diverses au groupe scolaire (ancien local de la poste). Montant, 1.919 fr. 70. Adjud., M. Camille Lugrin, à Lugrin, prix du devis. — 4<sup>e</sup> lot. Lugrin. Agrandissement du cimetière communal. Montant, 2.000 fr. Soumissionnaire: M. J. Collet, 1 p. 100. — Adjud., M. Camille Lugrin, prix du devis.

**Saône-et-Loire.** — 15 avril. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Sagy. Construction d'un bureau de poste. Montant, 15.090 fr. 80. Soumissionnaires: MM. Picard et Talot, 8 p. 100 d'augmentation. — MM. Dumont-Blondet, 5 p. 100. — Grenat, 2 p. 100. — Tampion, 1 p. 100. — Morier-Lacour, 6 p. 100. — Cibat, 5 p. 100. — Cerf, 2 p. 100. — Adjud., M. Bleyer, à Flacey-en-Bresse, 9 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 23 avril. — *Sous-préfecture de Charolles.* — Bourgle Comte. Chemin de grande communication n° 36, de Chambilly au Donjon. Reconstruction d'un pont sur l'Urbize, avec déviation du chemin aux abords, sur 320 mètres. Montant, 44.732 fr. 20. Soumissionnaire: M. J.-M. Marchand, 2 p. 100. — Adjud., M. Claudius Paire, à Cerou, 8 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 19 avril. — *Sous-préfecture de Chalon.* — Chenov-s. Travaux de canalisation pour aduction d'eau potable. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, canalisations, plomberie, robinetterie. Montant, 4.150 fr. Soumissionnaires: MM. F. Bérard, 10 p. 100. — V. Chaillat, 3 p. 100. — L. Rigaud, 2 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Léon Patricot, à Chalon-sur-Saône, 1 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 16 mars. — *Préfecture.* — Construction de la caserne de gendarmerie de Moutiers. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, etc. Montant, 57.194 fr. 50. Soumissionnaires: MM. Berthe, 3 p. 100. — Francescolès,

5 p. 100. — Adjud., M. Zanone, à Saint-Pierre-d'Albigny, 5 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot Charpente et couverture. Montant, 16.417 fr. 75. Soumissionnaires : MM. Angelier, 10 p. 100. — Hyvert, 13 p. 00. — Adjud., M. Collob, à Aigueblanche, 14 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Zinguerie et plomberie. Montant, 2.226 fr. 10. Adjud., M. Aulas, à Moutiers, 10 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot Menuiseries. Montant, 10.073 fr. 07. Soumissionnaires : MM. Bergerat, 8 p. 100. — Philippon, 3 p. 100. — Cerino, 8 p. 100. — Adjud., M. Lorinon, à Entre-Deux-Guiers (Isère), 12 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 5.010 fr. 48. Soumissionnaire : M. Aulas, 6 p. 100. — Adjud., MM. Badarelly frères, à Albertville, 14 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 23 mars. — *Préfecture.* — Alimentation en eau potable de la commune de Merry. Montant, 27.619 fr. 05. Soumissionnaire : M. Aulas, 10 p. 100. — Adjud., M. Joseph Dunoyer, à Aix-les-Bains, 3 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 20 avril. — *Préfecture.* — Voglians. Alimentation eau potable du hameau de Villarcher. Montant, 22.250 fr. Soumissionnaires : MM. C. Baboulaz, 1 p. 100. — A. Carle, 2 p. 100. — Aulas et Vidal, 3 p. 100. — S. Bedoni, 3 p. 100. — Adjud., M. Ravazio, à Aix-les-Bains, 11 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 20 avril. — *Préfecture.* — Alimentation en eau potable de divers hameaux de la commune d'Apremont. Montant, 34.805 fr. 60. Soumissionnaires : MM. Demenjon frères, 4 p. 100. — G. Curtet, 3 p. 100 d'augmentation. — MM. A. Carle, J. Sogno, prix du devis. — Adjud., MM. Aulas et Vidal, à Chambéry, 1 p. 100 de rabais.

**Var.** — 18 avril. — *Mairie de Toulon.* — Service du génie. Travaux à exécuter, à forfait, dans la place de Toulon, pour la construction d'un stand à 200 mètres n° 1 au polygone du Mourillon. — 1<sup>er</sup> lot Terrassements, maçonneries, pavages, carrelages, dallages, ouvrages en ciment, couvertures. Offres : MM. Charlois, 116.662 fr. — Charlin, 114.295 fr. Adjud., MM. Allar, Clamens et Fourneron, prix du devis. — 2<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie. Offres : MM. de Lestrade, 8.000 fr. — Gastaud, 8.000 fr. Grinda, 7.900 fr. — Pépino, 7.650 fr. — Taupia, 7.500 fr. Non adjugé.

**Var.** — 24 avril. — *Mairie de Toulon.* — Service du génie. Travaux à exécuter, sur série de prix, dans la place de Toulon, pour la réorganisation des batteries de la Croix-des-Signaux. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonneries, ciment, plâtrerie, asphaltage, pavages, carrelages, dallages, empierrement, couvertures (travaux à l'heure). Montant, 229.000 fr. Soumissionnaires : MM. Moretaud, 6,25 p. 100. — Sauvebois, 5,50 p. 100. — Charlois, 4,50 p. 100. — Barbieri, 4,10 p. 100. — Chardin, 3,50 p. 100. — Marsotty, 3 p. 100. — Adjud., Robion, prix du devis. — 3<sup>e</sup> lot. Ferronnerie (travaux à l'heure). Montant, 12.650 fr. Soumissionnaires : MM. Massé, 15 p. 100. — Papiro, 6 p. 100. — Taupia, 5 p. 100. — Gastaud, 5 p. 100. — Grinda, 0,50 p. 100 d'augmentation. — M. Bellone, 0,50 p. 100. — Adjud., M. Bouvier, 1 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Mercredi 29 mai, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'une école maternelle et d'une crèche dans le quartier de la Martinière. 1<sup>er</sup> lot. Terrassement. Montant, 16.000 fr. Cautionnement, 800 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Maçonneries. Montant, 46.500 fr. Cautionnement, 2.350 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Pierre de taille dure et mi-dure. Montant, 17.500 fr. Cautionnement, 900 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Pierre de taille tendre. Montant, 22.500 fr. Cautionnement, 1.150 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Montant, 4.500 fr. Cautionnement, 225 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Ciments, carrelages. Montant, 7.800 fr. Cautionnement, 400 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 11.000 fr. Cautionnement, 550 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Parquets. Montant, 4.725 fr. Cautionnement, 240 fr. — 9<sup>e</sup> lot. Serrurerie, charpente métallique. Montant, 8.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — 10<sup>e</sup> lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 9.000 fr. Cautionnement, 450 fr. — 11<sup>e</sup> lot. Vitrierie. Montant, 1.900 fr. Cautionnement, 100 fr. — 12<sup>e</sup> lot. Zinguerie. Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Les plans, devis et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Ain.** — Mercredi 8 mai, 3 h. — *Mairie de Montréal.* — Construction de lavoirs couverts et d'un four. Montant, 7.273 fr. 20. Cautionnement, 1/20<sup>e</sup>. — Renseignements à la mairie ou chez M. Delbos, architecte à Nantua.

**Allier.** — Dimanche 26 mai, midi. — *Mairie de Boucé.* — Réfection du chemin vicinal ordinaire n° 18, entre le chemin de grande communication n° 32 et la limite de la commune de Montoldre, sur 550 mètres. Montant, 2.500 fr. — Renseignements à la mairie.

**Basses-Alpes.** — Dimanche 12 mai, 10 h 1/2. — *Mairie de Saint-Maime.* — Adduction et distribution d'eau potable. Montant, 9.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'ingénieur de l'arrondissement de Forcalquier. — Renseignements à la mairie et chez l'ingénieur.

**Bouches-du-Rhône.** — Lundi 20 mai, 3 h. — *Préfecture.* — Saint-Cannat. Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Reconstruction de la mairie. Montant, 38.183 fr. 40. A valoir, 3.616 fr. 60. Total, 41.800 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Grosses réparations à l'église. Montant, 75.300 fr. A valoir, 5.500 fr. Total, 80.800 fr. Cautionnement, 3.500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Julien, architecte à Saint-Cannat. — Renseignements à la mairie et à la préfecture.

**Doubs.** — Vendredi 10 mai, 10 h. — *Mairie de Besançon.* — Construction d'un égout dans le chemin des Saints. Montant, 8.500 fr. Cautionnement, 250 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'Administration municipale. — Renseignements à la mairie.

**Doubs.** — Vendredi 10 mai, 11 h. — *Sous-préfecture de Baume-les-Dames.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Baume-les-Dames. Hôpital-hospice. Construction d'un pavillon pour les vieillards. Montant, 73.353 fr. 20. Cautionnement, 2.200 fr. Auteur du projet, M. Saint-Ginest, architecte à Besançon. — 2<sup>e</sup> lot. Soye. Alimentation en eau potable. Montant, 35.920 fr. 63. Cautionnement, 1.080 fr. Auteur du projet, M. Sauterey, architecte à Dole. — 3<sup>e</sup> lot. Ouvaux. Réparations aux bâtiments communaux. Montant, 1.231 fr. 91. Cautionnement, 50 fr. Auteur du projet, M. Michei, architecte à Besançon. — 4<sup>e</sup> lot. Loray. Construction d'un réservoir d'eau et établissement de conduites. Montant, 15.936 fr. 61. Cautionnement, 600 fr. Auteur du projet, Service vicinal. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par MM. les auteurs des projets. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Drôme.** — Dimanche 1 mai, 2 h. — *Mairie de Marignac.* — Construction d'une école mixte. Montant, 18.460 fr. Cautionnement, 600 fr. Auteur du projet, M. Lombard, architecte à Die. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'architecte auteur du projet. — Renseignements à la mairie.

**Drôme.** — Jeudi 16 mai, 2 h. — *Mairie de Vassieux.* — Etablissement d'une conduite d'eau pour l'alimentation du village de Vassieux. Montant, 22.000 fr. Cautionnement, 700 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Perrin, architecte auteur du projet, à Die. — Renseignements à la mairie.

**Gard.** — Lundi 13 mai, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture d'Alais.* — Chemins de grande communication. — 1<sup>er</sup> lot. N° 16, d'Alais à Barjac. Entretien pendant les années 1912, 1913 et 1914. Montant, 2.360 fr. Cautionnement, 380 fr. — 2<sup>e</sup> lot. N° 17, de Vialas à Bessèges. Reconstruction d'un mur de soutènement éboule à la borne 12 k. 600. Montant, 950 fr. — 3<sup>e</sup> lot. N° 51, de Barjac à Villefort. Reconstruction d'un mur de soutènement éboule à la borne 33 k. 420. Montant, 1.050 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Gard.** — Mercredi 15 mai, 10 h. — *Mairie de Bagnols-sur-Cèze.* — vicinal ordinaire n° 1, de Bagnols à Saint-Etienne-des-Sarts. Construction entre la route nationale n° 86 et le ruisseau de Bazine, sur 650 m. 82. Montant, 14.140 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements au bureau de l'agent voyer cantonal de Bagnols.

**Haute-Savoie.** — Mardi 7 mai, 11 h. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Bonneville, Grosses réparations à l'église. Montant, 3.141 fr. 19. Cautionnement, 150 fr. — Visa, quatre heures avant l'adjudication, par M. J. Guy, architecte, auteur du projet, à Bonneville. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Haute-Savoie.** — Mardi 12 mai, 11 h. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Armoy. Adduction d'eau potable. Montant, 10.502 fr. 73. Cautionnement, 550 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Quiblier, architecte, auteur du projet, à Thonon-les-Bains. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Haute-Savoie.** — Jeudi 23 mai, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — 1<sup>er</sup> lot. Clermont. Adduction et distribution d'eau potable. Montant, 59.833 fr. 68. A valoir, 10.801 fr. 32. Total, 70.635 fr. Cautionnement, 2.000 fr. Auteur du projet, M. Villemagne, conducteur des ponts et chaussées, à Seyssel. — 2<sup>e</sup> lot. Contamine-sous-Marlioz. Etablissement d'un cimetière. Montant, 6.666 fr. 67. Cautionnement, 300 fr. Auteur du projet, M. Beguet, architecte à Aix-les-Bains (Savoie). — Les pièces du projet sont communiquées tous les jours non fériés dans les bureaux de la sous-préfecture.

**Jura.** — Samedi 11 mai, 11 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Choux. Appropriation et construction d'une école mixte avec classe enfantine. Montant, 18.500 fr. Cautionnement, 520 fr. — Visa, dix jours au moins avant l'adjudication, par M. David Marius, architecte, auteur du projet, à Saint-Claude. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Loire.** — Mercredi 15 mai, 11 h. — *Mairie de Pélussin.* — Travaux de captage et de distribution d'eau pour l'alimentation de la commune. Montant, 114.760 fr. 74. A valoir, 12.239 fr. 26. Total, 127.000 fr. Cautionnement, 4.500 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Couturier, ingénieur en chef, place Marengo, 8, à Saint-Etienne.

**Savoie.** — Samedi 18 mai, 10 h. — *Préfecture.* — Appropriation des bâtiments scolaires de la commune de Vimines. Montant, 16.590 fr. Cautionnement, 750 fr. Frais, 275 fr. Auteur du projet, M. Dénarié, architecte, à Chambéry. — Renseignements à la préfecture.

**Savoie.** — Samedi 18 mai. — *Préfecture.* — Alimentation en eau potable de la commune de Motz. Montant, 7.290 fr. Cautionnement, 250 fr. Auteur du projet, M. Monnet, architecte à Seyssel (Ain). — Renseignements à la préfecture.

**Var.** — Mercredi 8 mai, 10 h. — *Port de Toulon.* — Fourniture de 3.000 tonnes de ciment. Cautionnement, 3.000 fr. — Renseignements au port de Toulon.

**Vaucluse.** — Samedi 18 mai, 10 h. 1/2. — *Mairie de Bédarrides.* — Construction d'un lavoir public. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et bâtiments. Montant, 965 fr. 65. Cautionnement, 100 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Béton de ciment armé. Montant, 926 fr. 48. Cautionnement, 100 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Carle, architecte voyer, à Sorgues. — Renseignements à la mairie et au bureau de l'architecte voyer.

**Vaucluse.** — Samedi 18 mai, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Rivières navigables et flottables, Durance Syndicat de la Durance à Villelaure. Dégâts causés par les inondations en 1910. Digue du Grand Fort. Travaux de reconstruction par des enrochements naturels du talus amont, construction de trois éperons plongeants et revêtement bétonné du talus amont de la levée en terre. Montant, 25.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Minguier, ingénieur ordinaire, à Apt, boulevard National.

## CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

## Fête de l'Ascension

A l'occasion de la fête de l'Ascension, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 14 mai 1912, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 21 mai, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

## Billets de voyages circulaires en Italie

La Compagnie délivre, toute l'année, à la gare de Paris-P.-L.-M. et dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'Italie.

La nomenclature complète de ces voyages figure dans le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Ci-après, à titre d'exemple, l'indication d'un voyage circulaire au départ de Paris :

*Itinéraire (81-A 2).* — Paris, Dijon, Lyon, Tarascon (ou Clermont-Ferrand), Cette, Nîmes, Tarascon (ou Cette, Le Caillar, Saint-Gilles), Marseille, Vintimille, San-Remo, Gênes, Novi, Alexandrie, Mortara (ou Voghera, Pavie), Milan, Turin, Modane, Culoz, Bourg (ou Lyon), Mâcon, Dijon, Paris (Ce voyage peut être effectué dans le sens inverse.)

Prix : 1<sup>re</sup> classe, 194 fr. 85 ; 2<sup>e</sup> classe, 142 fr. 20.

Validité : 60 jours. Arrêts facultatifs sur tout le parcours.

## Bains de mer de la Méditerranée

Billets d'aller et retour, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, à prix très réduits, délivrés dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., du 15 mai au 1<sup>er</sup> octobre, pour les stations balnéaires désignées ci-après :

Agay, Antibes, Bandoi, Beaulieu, Canne, Cassis, Cette, Golfe-Juan, Vallauris Hyères, Juan-les-Pins, La Ciotat, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Le Grau-du-Roi, Menton, Monaco, Monte-Carlo, Montpellier, Nice, Olivioules-Sanary, Palavas, Saint-Cyr-la-Cadière, Saint-Raphaël-Valescure, Toulon et Villefranche-sur-Mer.

Validité : 33 jours, avec faculté de prolongation. Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

1<sup>re</sup> Billets d'aller et retour individuels.

Prix : Le prix des billets est calculé d'après la distance totale, aller et retour, résultant de l'itinéraire choisi et d'après un barème faisant ressortir des réductions importantes.

2<sup>e</sup> Billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins deux personnes.

Prix : La première personne paie le tarif général, la 2<sup>e</sup> personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la 3<sup>e</sup> et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Arrêts facultatifs aux gares situées sur l'itinéraire.

LYON  
PHOTOGRAPHIE VICTOIRE

AU PREMIER

22, Rue Paul-Chenavard, 22

Photographies de groupes. — Photographies industrielles  
Photographies de chantiers et d'usines.

SIX MÉDAILLES D'OR

Hors Concours. — Membre du Jury, 1894.

## SPECTACLES

**HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT** Jusqu'au dimanche 5 mai, représentations de gala : Mévisto et sa Compagnie avec un répertoire spécial qui fut un énorme succès cette saison d'hiver à Paris : 1<sup>o</sup> *Mariage d'argent* ; 2<sup>o</sup> *L'Étranger*, épiques de la guerre de 1870 ; 3<sup>o</sup> *Les trois Masques* ; 4<sup>o</sup> *L'Anglais tel qu'on le parle* ; 5<sup>o</sup> *L'Aventure* ; 6<sup>o</sup> *L'Enquête* ; 7<sup>o</sup> *Poil de Carotte* ; et 8<sup>o</sup> la belle œuvre de Jean Richepin, *le Chemineau*, drame en cinq actes.

**OLYMPIA-MUSIC-HALL** C'est le mardi 14 mai qu'a lieu l'inauguration de la saison d'été de notre vaste et luxueux Music-hall etival de la rue Duquesne où défileront les célébrités artistiques, les étoiles parisiennes, les attractions les plus sensationnelles et où l'on sera ébloui par une grande revue féérique.

**CINÉMA PATHÉ-GROLÉE** (6, rue Grolée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualité et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 61481

## CHARLES BRAUNSTEIN

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail

— LYON —

## CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION  
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

## Victor DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

## FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

## VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boîte rue de l'Hôtel-de-Ville. 29

## Fournisseurs

## de la Construction

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie &amp; Sable.

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, plâtres, Chaux, Ciments tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires

## Peinture &amp; Plâtrerie

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume &amp; Pavés

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

## Granits

**ARCHITECTES, ENTREPRENEURS**, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C<sup>o</sup>, 6, rue Nouvelle, Paris (IX<sup>e</sup>), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne.

## Céramique

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricants Jean Claude PR<sup>o</sup> ST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées  
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

## COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot  
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

31, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

## CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION  
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

**L. DROGOZ**, Successeur

LYON - 63, Rue de la Villette - LYON

## LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Procédé DOREL, de Paris

Traits noirs et contours sur fond blanc (papier et toile à calquer, Conson, Wathman) d'après calques

l'encre de Chine. Ancienne Maison **ACHARD** Ch. GOULON, Directeur

3, Rue Fénelon, LYON Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

## BARÈME

POUR SERVIR A LA LIQUIDATION DES

### NOUVEAUX DROITS DE SUCCESSION

A ce barème, clair et précis, est annexée la

### LOI DU 8 AVRIL 1910

modifiant les tarifs établis sur les successions et donations entre vifs, ainsi que les tarifs sur le timbre des affiches, et modérant les rigueurs des lots sur le timbre-quitance.

Par **D. VALABRÈGUE**

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines  
et du Timbre

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2,65

## Les Célèbres REVÊTEMENTS JOSZ CRÉÉS EN 1885



Métal-émail inaltérable  
pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE  
LAVABLE, DURABLE  
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,  
cuisines, W.-C., vestibules,  
salles machines, cabines na-  
vires et hôpitaux, etc.

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS

Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.

FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-  
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,  
Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et  
Militaires, C<sup>tes</sup> Transatlantiques, Banques, etc.

100.000 Installations en France

HORS CONCOURS  
5 GRANDS PRIX  
28 MÉDAILLES OR

26 Années de Références  
Envoi de Catalogues franco sur demande  
16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17  
(56 MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

## THE DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPOT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON